

Rapport du Président

Commission permanente du
jeudi 8 décembre 2022

N° CP-2022-11-3-1

N° applicatif 5064

3^{ème} Commission

Commission Santé et accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées

Service instructeur

Service consulté

SIGNATURE DE LA FEUILLE DE ROUTE STRATEGIQUE ET OPERATIONNELLE DE LA POLITIQUE ALSACIENNE DE L'AUTONOMIE ENTRE LA CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITE ET DE L'AUTONOMIE ET LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE ET LA MAISON DES PERSONNES HANDICAPEES

Résumé : Le rapport soumet à l'appréciation de la Commission permanente l'approbation de la 1^{ère} feuille de route stratégique et opérationnelle de la politique de l'autonomie Alsacienne entre la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, la Collectivité européenne d'Alsace et la Maison des Personnes Handicapées d'Alsace. Ce document détaille les ambitions et les actions mises en œuvre par les signataires pour les personnes âgées, les personnes handicapées et leurs aidants.

Le partenariat entre la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), les Conseils départementaux et les MPDH prend appui sur des conventions pluriannuelles individualisées propres à chaque Département. Elles traduisent la volonté de mieux concilier la double dimension, nationale et territoriale, des politiques de l'autonomie. Elles organisent le versement des concours financiers de la CNSA et déclinent les engagements réciproques des parties.

Lors du dernier renouvellement en 2020, il a été décidé, aux vues de la crise sanitaire et de la création de la Collectivité européenne d'Alsace, de scinder la démarche en deux :

- dans un premier temps, la signature de deux conventions dites « socle » pour le 67 et le 68 qui permettent, pour la période 2021-2024, de maintenir le cadre juridique du versement des concours financiers de la CNSA sur la base d'objectifs généraux de collaboration.
- dans un second temps, avant fin 2022, la formalisation d'une feuille de route stratégique et opérationnelle unique à l'échelle de l'Alsace qui va préciser les ambitions et les actions mises en œuvre par les signataires sur le champ des politiques autonomie pour les personnes âgées, les personnes handicapées et leurs aidants.

Le présent rapport soumet donc à votre appréciation la feuille de route stratégique et opérationnelle alsacienne, laquelle deviendra une annexe aux deux conventions pluriannuelles actuellement en vigueur encadrant les relations entre la CNSA, la CeA et la Maison des Personnes Handicapées d'Alsace signées fin 2020.

Les engagements des signataires s'articulent autour de quatre axes majeurs qui se déclinent eux même en objectifs, sous objectifs et engagements.

Le premier axe aborde l'amélioration de la qualité de la relation aux usagers. Les objectifs nationaux portés par la CNSA s'articulant alors avec ceux du Service Public Alsacien en favorisant la proximité, la simplicité et l'efficacité de l'action de l'administration.

Le deuxième axe met en exergue le besoin d'accompagner les parcours et d'adapter l'offre à l'évolution des besoins des personnes et des territoires en proposant des modalités variées et innovantes de prise en charge. Le soutien de la Collectivité européenne d'Alsace au développement de l'habitat inclusif en est un bon exemple.

Le troisième axe porte sur la prévention de la perte d'autonomie et le soutien aux aidants. A l'échelle alsacienne, cette thématique est coordonnée par la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie, dont la Collectivité européenne d'Alsace assure la présidence, en lien avec les nombreux partenaires sur le terrain.

Enfin, le dernier axe aborde le renforcement du pilotage local et national et l'harmonisation des systèmes d'information. La Collectivité y attache un intérêt marqué en investissant notamment les groupes de travail sur le futur système d'information APA national.

209 actions concrètes détaillées dans un tableau de bord en annexe découlent ainsi de ces objectifs. Pour beaucoup, elles sont déjà opérationnelles sur le territoire alsacien. Pour d'autres, un calendrier prévisionnel de mise en œuvre et de suivi est prévu dans la feuille de route.

Cette feuille de route est donc bien plus qu'un document obligatoire entre la CeA, la CNSA et la Maison des Personnes Handicapées d'Alsace, c'est le croisement des enjeux stratégiques nationaux avec les politiques et les besoins du territoire alsacien pour les 2 années à venir.

Elle est une opportunité pour mettre en avant les enjeux des nombreux chantiers de convergence sur lesquels travaillent quotidiennement les services de la CeA et la Maison des Personnes Handicapées d'Alsace. Elle est aussi l'occasion de mettre en lumière des projets ou partenariats spécifiques à notre territoire comme le Schéma alsacien de coopération transfrontalière qui dispose d'un volet en matière sanitaire et médico-sociale.

Au vu de ce qui précède, je vous prie de bien vouloir :

- Approuver la feuille de route stratégique et opérationnelle entre la CNSA, la CeA et la Maison des Personnes Handicapées d'Alsace, jointe en annexe du présent rapport,
- Et m'autoriser à la signer ainsi qu'à y apporter, en tant que de besoin, toute modification purement formelle ou mineure qui s'avèrerait nécessaire.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' followed by a long, sweeping horizontal stroke that curves upwards at the end.

Frédéric BIERRY